

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2019

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE :

Le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne, afin de faire face aux grosses dépenses de voirie, pour un montant de 300 000 €, sur un an, au taux fixe de 0.99 %

APPROBATION PLH :

Le Plan Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation de l'ensemble de la politique de l'habitat d'un territoire. Il est élaboré pour 6 ans, jusqu'en 2025 et il est obligatoire pour une communauté d'agglomération de plus de 30000 habitants. Le conseil municipal donne un avis favorable à ce PLH.

BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE :

Le conseil municipal décide d'adhérer au dispositif départemental @ltibox. Ce dispositif est un pack complet mettant à disposition de la bibliothèque plusieurs outils numériques : plateforme de ressources numériques à distance, tablettes, bibliobox et formations diverses. La participation annuelle de la commune est de 124.80 €.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES ROYS ET LE CHOMEIL : POSSIBILITE DE FINANCEMENT PAR LA COMMUNE :

La Commune du Brignon souhaite apporter son concours financier par une subvention exceptionnelle au projet d'assainissement collectif des villages des Roys et du Chomeil. Cette subvention permettra de limiter la participation des propriétaires au seul remboursement des frais de branchement et débloquent le refus de plusieurs usagers de prendre à leur charge une partie du coût des travaux. Les propriétaires seront dans ce cas exonérés de la PFAC (participation forfaitaire à l'assainissement collectif). Cette possibilité existe, uniquement pour les Communes de moins de 3000 habitants, qui peuvent continuer de prendre en charge une part des dépenses d'assainissement par leur budget général. Le montant de subvention de la Commune correspondra à la valeur globale de PFAC à percevoir par le Syndicat, soit 1539 € par habitation existante concernée par le projet, soit pour les deux villages la somme de 15 390 euros sachant que dix foyers sont à relier à la lagune des Roys. L'exonération de PFAC ne concernera pas les autorisations d'urbanisme à venir.

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DROIT DE PASSAGE :

La carrière CMCA de Bizac utilise pour son accès 2 parcelles qui appartiennent à la section de Bizac (A 280 et A1142). Le conseil municipal accepte de formaliser ce droit de passage par le biais d'une convention.

GARAGE COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION REGION :

Afin de finaliser le montage financier de la construction du nouveau garage communal, le conseil municipal demande à la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention de 10 000 €, sur un total de 44 683 € (charpente métallique, couverture et bardage).

AIDE FINANCIERE DEPARTEMENT DE L'AUDE :

Le conseil municipal décide d'apporter son soutien aux communes de l'Aude touchées par des inondations. Il décide d'allouer la somme de 500 €.